



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

NOTE ANNEXE

**Etude d'une demande d'autorisation environnementale
pour un plan pluriannuel de gestion sédimentaire sur le bassin des Dranses**
dans le cadre de l'enquête publique se déroulant du 29 août au 28 septembre 2022

Présentation

La demande d'autorisation est présentée par le SIAC (syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais) pour une durée de 5 ans. Elle concerne des opérations de désengrèvement, rééquilibrage sédimentaire, remobilisation des atterrissements des cours d'eau principaux et des affluents drainant les sous bassins de la Basse Dranse, dans le but d'améliorer la dynamique fluviale et de réduire le risque d'inondation.

Le déclenchement des interventions pourra se faire grâce à des niveaux d'alertes, définis sous forme de profils en long et en travers sur chacun des sites potentiels. Un protocole de suivi (visites de terrain, levés topographiques) préconise l'installation de repères d'altitude fixes pour détecter tout changement morphologique significatif du lit de la rivière, en particulier à la suite de crues. Les volumes de matériaux à extraire ou à réinjecter ainsi que les fréquences d'intervention sont estimés dans le plan de gestion sédimentaire mais restent dépendants du caractère non prévisible de l'intensité des crues. La priorité est de réaliser des interventions de remobilisation des matériaux favorisant la dynamique naturelle du cours d'eau, le maintien des profils d'équilibre et le transit sédimentaire au niveau des ouvrages en travers.

Perception du point de vue de Thonon-les-Bains

Biodiversité, espèces invasives

Le projet concerne des secteurs de forte sensibilité environnementale du fait de la présence de la réserve naturelle du Delta de la Dranse, des sites Natura 2000 « Lac Léman » et « Delta de la Dranse », de zones humides, de zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique.

Le pétitionnaire s'engage à mettre en œuvre des mesures de réduction et de compensation adaptées à la préservation des habitats favorables au maintien de la biodiversité présente sur l'emprise du projet : investigations écologiques systématiques avant travaux, calendrier de travaux adapté, conservation pour partie des boisements rivulaires, traitement des espèces envahissantes.

Il prévoit d'ensemencer et de végétaliser toutes les zones perturbées en fin de travaux.

Il envisage par ailleurs de traiter les zones concernées par des espèces envahissantes et de lutter contre leur dissémination (renouée du japon, buddleia...).

Nuisances sonores, émissions de poussières

Le dossier de demande d'autorisation environnementale propose des mesures pour réduire les nuisances sonores durant les phases de chantier : conformité des matériels à la réglementation, réalisation des travaux en jour ouvré et en période diurne, limitation des vitesses de circulation des engins de chantier. Il prévoit également l'humidification des voies de circulation, par temps sec, pour limiter l'envol de poussières.

Gestion des déchets

Il est prévu de regrouper, collecter et recycler les déchets produits en phase de chantier.

Alimentation en eau potable

Le projet n'est pas susceptible d'impact sur l'alimentation en eau potable.
